Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 005-210500070-20260914-2026_73-DE

DELIBERATION n° 2026-

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le quatorze septembre
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian BLANC, Maire

Date de la convocation : 8 septembre 2026

Nombre
De conseillers
En exercice : 11

Effectif légal : 11

Présents : 10
Pouvoirs : 1
Votants : 11

Présents : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Pascale BURGAT, Jean-Marie REYNIER, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Lila VAN SCHRICK

Absente : Sophie BLANC (pouvoir à Jean-Marie REYNIER)
Secrétaire : Pascale BURGAT

Objet : Subvention pour le comité de jumelage Queyras- Wurmberg

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu le 18 janvier 2026, de demande de subvention de Madame DALMAS Martine, vice-présidente du Comité de Jumelage Queyras-Wurmberg. Cette demande est arrivée hors-délai. Il indique qu'un second courrier a été reçu le 7 juillet 2026 de la part de Monsieur Jacques BONNARDEL, trésorier du Comité de Jumelage, complété par un courrier de Madame DALMAS le 27 juillet 2026, contenant des précisions sur la demande de subvention. Monsieur le Maire informe que le 29 juillet 2026, il a été demandé par mail au Comité de Jumelage, davantage d'éléments en vue d'une décision sur une participation supplémentaire à celle stipulée dans la délibération 2026-05. Une réponse à cette demande a été reçue par mail le 13 septembre 2026 avec les détails relatifs au budget.

Après discussion, le Conseil Municipal, par :
11 voix « POUR », 0 voix « CONTRE », et 0 abstention

- **ACCEPTE** d'accorder une subvention de 250€ au Comité de Jumelage Queyras-Wurmberg
- **CHARGE** Monsieur le Maire de cette dépense et de signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.